



MONSIEUR LE PREFET  
COORDONATEUR DE BASSIN ADOUR-GARONNE  
1, place Saint-Etienne  
31038 TOULOUSE CEDEX 9

Gaillac, le 04/01/2024

**Objet : Déclaration d'intention d'une démarche PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) sur le bassin versant du Tarn aval (départements du Tarn et de Haute-Garonne).**

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI, une étude de gouvernance du grand cycle de l'eau a été réalisée sur le territoire de 15 EPCI-fp, s'étendant des départements de l'Aveyron (12) au département du Tarn-et-Garonne (82), en passant par le Tarn (81) et la Haute-Garonne (31). A l'issue de cette étude, un consensus autour de la gestion du grand cycle de l'eau a été trouvé, engendrant de profondes transformations statutaires et territoriales du syndicat historique en Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn aval (SMBVTAv).

Le SMBVTAv est ainsi destiné à porter le PAPI complet de Montauban/Moissac (82) dès 2025. La partie amont de son bassin versant (12, 81, 31) compte de nombreux enjeux soumis au risque d'inondation mais n'est actuellement pas couvert par une démarche PAPI. En effet, dans le cadre de l'étude d'opportunité réalisée en 2020 par le Syndicat, plus de 7000 bâtis ont été recensés en zone inondable sur ce territoire. La note synthétique jointe au présent courrier détaille leur localisation et leur nature, ainsi que les risques d'inondation par ruissellement.

Aussi, en concertation avec les services des Directions Départementales des Territoires du Tarn et de Haute-Garonne, le SMBVTAv souhaite lancer l'élaboration d'un Programme d'Etudes Préalable au PAPI 12/81/31 qui sera établi en parfaite articulation avec le PAPI Montauban/Moissac (82).

Comptant sur l'accompagnement de vos services dans la mise en œuvre de cette démarche, je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, mes salutations les plus respectueuses.

Le Président du SMBVTAv,  
Christophe HERIN

**Copie :** DREAL Occitanie, Préfecture de l'Aveyron et Préfecture du Tarn.

**PJ :** Note synthétique : mise en œuvre d'une démarche PAPI sur le bassin versant du Tarn aval 81/31 + Délibération du Comité Syndical